

## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT AUTORISÉS POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 766 215 \$**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux contribuables de la MRC de Beauharnois-Salaberry et de la MRC de Roussillon que, lors d'une séance ordinaire tenue le 19 mars 2026, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO) a adopté le *Règlement numéro 12-1 modifiant le règlement numéro 12 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt autorisés pour une somme additionnelle de 2 766 215 \$*, conformément aux dispositions applicables du *Code municipal du Québec*.

Aux termes des modifications apportées par le Règlement numéro 12-1, le montant total de la dépense et de l'emprunt autorisés aux fins de l'acquisition d'un terrain, de la construction d'un Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield et de l'acquisition des équipements requis pour sa mise en service est porté de 36 833 721 \$ à 39 599 936 \$.

Conformément aux lois applicables, ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, ainsi que par la ministre des Affaires municipales.

Ainsi, toute personne souhaitant s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit transmettre, dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis public, une opposition écrite à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Direction des finances municipales (DFM)  
10, rue Pierre-Olivier Chauveau, Québec (Québec), G1R 4J3  
Courriel : [stafa@mamh.gouv.qc.ca](mailto:stafa@mamh.gouv.qc.ca)

Le règlement peut être consulté par toute personne intéressée de l'une des façons suivantes :

- sur le site Internet de la Régie, dans la section « Règlements et Politiques », à l'adresse suivante : [www.rivmo.ca](http://www.rivmo.ca) ;
- au siège social de la RIVMO, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture des bureaux administratifs soit :

| Lundi au jeudi               | Vendredi   |
|------------------------------|------------|
| 8 h à 12 h<br>13 h à 16 h 45 | 8 h à 12 h |

Avis donné à Beauharnois, ce premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six (2026).

*(Document original signé)*

Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim